



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
RIUNIONE DI I 1^{mu} È 2 D'OTTOBRE DI U 2026
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 OCTOBRE 2026

N° 2026/O2/053

**Question orale déposée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : DECALAGE DE LA RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Président,

En janvier 2026, l'Assemblée adoptait un rapport sur le calendrier scolaire qui, outre les aménagements pour plusieurs journées, comprenait la mise en place d'un groupe de travail chargé de définir un calendrier triennal 27-30.

La rentrée que nous avons connu le 3 septembre dans une situation de canicule n'a pas de sens pour les élèves comme pour les enseignants. La logique voudrait que la rentrée se fasse en Corse quinze jours après, quitte à ce que les vacances scolaires de la Toussaint et de février par exemple soient amputées d'une semaine pour maintenir la voilure du nombre de semaines.

Dans le cadre actuel, une rentrée retardée de quinze jours paraît impossible par une simple décision locale.

L'article D.521-6 du Code de l'éducation permet au recteur de Corse d'adapter le calendrier aux caractères particuliers de l'île. Mais l'article D.521-2 limite normalement ces modifications à trois jours consécutifs et impose 36 semaines d'enseignement, 5 périodes de travail de durée comparable, 4 périodes de vacances, et au moins huit jours pour chaque période de vacances.

Rien n'empêche cependant ce qu'on demande une expérimentation autorisée par l'État permettant une rentrée décalée de deux semaines, compensée par une réduction des vacances intermédiaires.

L'article D.521-3 permet, avec l'accord et sous le contrôle du ministre, de déroger aux limites ordinaires lorsqu'elle porte sur de nouveaux rythmes scolaires.

D'autant plus qu'existe ce groupe de travail qui, même si l'Assemblée de Corse n'y a pas de représentant - constitue l'instance adéquate pour que la Collectivité et le Rectorat l'évoquent.

Enfin, en termes de dénomination des vacances, je trouve que l'on a tendance à se renier d'une certaine façon. Si cette instance s'y prête, pourquoi ne pas revenir là-dessus en parlant de vacances de « Toussaint », « Noël » et « Pâques » en les présentant comme la restitution d'appellations historiques qui sont toujours utilisées au quotidien, sans forcément parler de dimension religieuse.

Je vous remercie.